

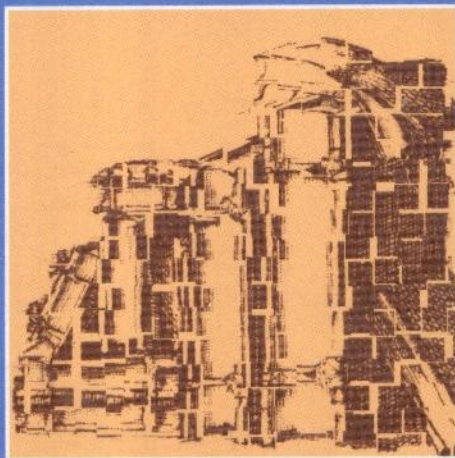


MICHEL VÉRON
BENOÎT NICOD

Voies d'exécution et procédures de distribution

2^e édition

à jour au 1^{er} août 1998



ARMAND COLIN

DR. 596

Michel Véron

Professeur à l'université de Paris-Nord
Doyen honoraire de la Faculté de droit et de science politique

Benoît Nicod

Huissier de justice à Paris
Docteur en droit



Voies d'exécution et procédures de distribution

2^e édition
à jour au 1^{er} août 1998

ZDC 2097 1 / 1



ARMAND COLIN

Table des matières

Principales abréviations	V
Bibliographie	VI
Sommaire	VII
Avant-propos	1
Introduction	3
§ 1 — Définitions et contenu	3
§ 2 — L'exécution forcée sur les biens du débiteur	4
A — Disparition de l'exécution sur la personne	4
B — Possibilités limitées de l'exécution forcée en nature	5
C — Insuffisance des contraintes pécuniaires : l'astreinte	5
D — Principe de l'exécution forcée sur les biens	6
§ 3 — Multiplicité des voies d'exécution : Pourquoi?	6
§ 4 — Complexité des voies d'exécution : Pourquoi?	7
§ 5 — Voies d'exécution et ordre public	8
A — En matière immobilière : nullité de la clause de voie parée	9
1. Le principe	9
2. La dérogation légale	9
3. L'atténuation jurisprudentielle	9
B — En matière mobilière : nullité du pacte commissaire	10
1. Le principe	10
2. La dérogation légale	10
3. L'atténuation jurisprudentielle	10
§ 6 — La législation applicable	11
§ 7 — Plan de l'ouvrage	12

TITRE I

LES RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SAISIES

CHAPITRE 1. — Les acteurs de l'exécution forcée	14
Section 1. <i>L'autorité judiciaire</i>	14
§ 1 — Le juge de l'exécution	14
A — La désignation du juge de l'exécution	15
B — La compétence du juge de l'exécution	15
1. La compétence d'attribution	15
2. La compétence territoriale	17
C — La procédure devant le juge de l'exécution	18

1. Règles communes	18
2. Dispositions particulières	19
§ 2 — Le ministère public	20
A — Mission générale : veiller à l'exécution des titres exécutoires	20
B — Mission spéciale : rechercher des informations sur le débiteur	20
Section 2. <i>Les personnes chargées de l'exécution</i>	21
§ 1 — Les huissiers de justice	21
A — Le monopole des huissiers	21
B — La responsabilité des huissiers	22
§ 2 — Le concours de la force publique	22
Section 3. <i>Les parties</i>	22
§ 1 — Le créancier	23
A — Le principe	23
1. Le droit de saisir	23
2. La capacité de saisir	23
3. L'abus du droit de saisir	24
B — Le titre exécutoire	24
1. La créance liquide et exigible	25
2. La liste des titres exécutoires	25
§ 2 — Le débiteur	26
A — Le principe	26
1. Énoncé du principe	26
2. Aménagements et extensions	26
B — Les immunités de saisie	27
1. En droit interne	28
2. En droit international	29
Section 4. <i>Les tiers</i>	30
§ 1 — L'obligation générale de concours	30
§ 2 — L'obligation spéciale des comptables publics	31
CHAPITRE 2. — L'objet ou l'assiette des procédures civiles d'exécution	32
Section 1. <i>Le principe de saisissabilité</i>	32
§ 1 — L'énoncé du principe	32
A — Les textes	32
B — L'interprétation jurisprudentielle	32
1. La saisie des comptes	33
2. Le cas du logement familial	33
§ 2 — La mise en œuvre du principe	34
A — La liberté de choix du créancier	34
B — Les caractéristiques des biens à saisir	34
1. Biens appartenant au débiteur	34
2. Biens disponibles	36
3. Biens situés en France	37
Section 2. <i>Les biens insaisissables</i>	37
§ 1 — Les biens que la loi déclare insaisissables	37
§ 2 — Les provisions, sommes et pensions à caractère alimentaire	38
§ 3 — Les biens déclarés insaisissables par le testateur ou le donateur	38
§ 4 — Les biens mobiliers nécessaires à la vie et au travail	39
A — L'étendue de l'insaisissabilité	39

B — Les limites de l'insaisissabilité	40
§ 5 — Les objets indispensables aux handicapés et aux malades	40
§ 6 — Les limites à la saisie des rémunérations	40
A — Les rémunérations concernées	40
B — Le calcul de la portion saisissable	41
C — La mise en œuvre de la saisie	41
1. Rémunération versée et créance de salaire	41
2. Cas du recouvrement de créances alimentaires	42
CHAPITRE 3. — Les opérations d'exécution	43
Section 1. <i>Le déroulement matériel</i>	43
§ 1 — Les jours, heures et lieux	43
§ 2 — La présence des parties	44
Section 2. <i>La suspension des poursuites</i>	44
§ 1 — Le délai de grâce	44
§ 2 — Les pouvoirs du premier président de la cour d'appel	45
§ 3 — La suspension en cas de surendettement	45
§ 4 — La suspension et l'interdiction des poursuites individuelles	46
Section 3. <i>Les frais de l'exécution</i>	46
§ 1 — Les frais de l'exécution forcée	47
A — Opérations menées avec titre exécutoire	47
B — Opérations menées sans titre exécutoire	47
§ 2 — Le recouvrement amiable des créances	47

TITRE II

LES SAISIES MOBILIÈRES

Sous-titre I : Les mesures exécutoires

CHAPITRE 1. — La saisie-vente	52
Section 1. <i>Les conditions de la saisie-vente</i>	52
§ 1 — La saisie-vente ne concerne que les biens corporels	52
§ 2 — La subsidiarité de la saisie-vente	53
Section 2. <i>La procédure de la saisie-vente</i>	54
§ 1 — Le commandement de payer	54
A — Les mentions obligatoires	55
1. Personnes privées	55
2. Personnes publiques	55
B — Les effets	55
§ 2 — Le procès-verbal de saisie	56
A — Entre les mains du débiteur	56
1. La nécessaire pénétration dans les lieux	57
2. Le contenu du procès-verbal	57
3. La désignation d'un gardien responsable	58
B — Entre les mains d'un tiers	59
1. La déclaration du tiers	59
2. Le procès-verbal de saisie	60
3. Le rôle du tiers et la garde des biens saisis	60

§ 3	—	Les effets de la saisie-vente	61
A	—	Le sort des biens saisis et la vente amiable	61
		1. Le sort des biens saisis	61
		2. La vente amiable	62
B	—	Les formalités préalables	63
		1. La publicité	63
		2. Le procès-verbal de vérification des biens saisis	63
C	—	La vente par adjudication	64
		1. Quels acteurs	64
		2. La réglementation	64
Section 3.		<i>Les incidents et concours de saisies</i>	65
§ 1	—	Les concours de saisies	66
A	—	L'opposition à la première saisie	66
B	—	L'extension de la première saisie	66
C	—	La subrogation dans les poursuites	67
§ 2	—	La distraction d'objets saisis	68
A	—	Les procédures de distraction	68
		1. En droit commun	68
		2. En droit fiscal	68
B	—	Les moyens de preuve	69
§ 3	—	Les nullités de saisies	71
A	—	La contestation de la validité de la saisie	71
B	—	La contestation de la saisissabilité des biens	71
Section 4.		<i>La procédure de distribution des deniers</i>	72
§ 1	—	La procédure de répartition des deniers	72
§ 2	—	L'intervention du Juge de l'exécution	73
CHAPITRE 2. — La saisie-attribution			74
Section 1.		<i>La saisie-attribution</i>	74
§ 1	—	Conditions de la saisie-attribution	74
A	—	Les acteurs	75
		1. Créanciers et débiteurs	75
		2. Le tiers saisi	75
B	—	Les créances	77
		1. La créance cause de la saisie	77
		2. La créance objet de la saisie	77
§ 2	—	La procédure de saisie-attribution	78
A	—	L'acte de saisie	78
		1. Le contenu de l'acte	79
		2. L'obligation de déclaration du tiers saisi et ses conséquences	79
B	—	La dénonciation au débiteur	80
C	—	Demande de paiement et contestations	81
		1. La demande de paiement	81
		2. Les diverses contestations	81
§ 3	—	Les effets de la saisie-attribution	82
A	—	Les effets de la saisie-attribution	82
B	—	Les conséquences	83
		1. La survenance du redressement judiciaire ou de la liquidation judiciaire du débiteur	83

		2. L'avis à tiers détenteur	85
		3. Concours de saisies de créances	86
Section 2.		<i>Les cas particuliers de saisie-attribution</i>	87
§ 1	—	La saisie-attribution entre les mains d'un établissement bancaire ou assimilé 87	
A	—	Un champ d'application diversifié	87
		1. Les comptes bancaires concernés	87
		2. La saisie-attribution et les opérations de banque particulières	89
B	—	Les effets de la saisie-attribution de comptes bancaires	90
		1. La mise en œuvre de la procédure	90
		2. Les effets de la saisie-attribution de comptes bancaires	91
C	—	Les sommes insaisissables portées sur un compte bancaire	93
		1. Les sommes provenant de créances insaisissables	93
		2. Les sommes provenant de gains et de salaires d'un époux commun en biens	94
§ 2	—	La saisie-attribution entre les mains des personnes publiques	95
CHAPITRE 3. — Les procédures spéciales de saisie de créances			96
Section 1.		<i>La saisie des rémunérations</i>	96
§ 1	—	La procédure	96
A	—	Les étapes processuelles de la saisie	96
B	—	Les obligations du tiers saisi	97
§ 2	—	Les concours de saisies et la répartition des sommes	98
		1. Le concours des créanciers	98
		2. La répartition des sommes	98
Section 2.		<i>Recouvrement des pensions alimentaires</i>	99
§ 1	—	Le recouvrement privé des pensions alimentaires	100
A	—	Les conditions	100
		1. Les caractéristiques de la créance cause de la saisie	100
		2. Les caractéristiques de la créance objet de la saisie	100
B	—	Les procédures	101
C	—	Les effets	101
§ 2	—	Le recouvrement public des pensions alimentaires	102
A	—	Les conditions	102
B	—	La procédure	103
C	—	Effets du recouvrement public	103
§ 3	—	L'intervention des caisses d'allocations familiales	104

Sous-titre II : Les mesures conservatoires

CHAPITRE 1. — Les règles applicables à toutes les mesures conservatoires			107
Section 1.		<i>La nature de la créance</i>	107
A	—	Une créance fondée en son principe	107
B	—	Des circonstances susceptibles de menacer le recouvrement de la créance	108
Section 2.		<i>Autorisation judiciaire</i>	108
A	—	Les juges compétents	108
		1. Le JEX et le président du tribunal de commerce	108
		2. Requête et ordonnance	109

B —	La dispense d'autorisation judiciaire	110
Section 3.	<i>Les étapes des mesures conservatoires et les incidents</i>	111
§ 1 —	Les étapes d'une mesure conservatoire	111
§ 2 —	Les incidents d'une mesure conservatoire	111
1.	Le recours à une autre sûreté substituant la mesure conservatoire	111
2.	La mainlevée	111
CHAPITRE 2. —	Les saisies conservatoires de biens mobiliers corporels	113
Section 1.	<i>Domaine et procédure</i>	113
§ 1 —	Les meubles en la possession du débiteur	113
§ 2 —	Les meubles entre les mains d'un tiers	114
Section 2.	<i>Les effets de la saisie conservatoire</i>	115
§ 1 —	Les effets de la saisie conservatoire	115
§ 2 —	La pluralité de saisies	115
Section 3.	<i>Conversion de saisie conservatoire de biens mobiliers corporels en saisie-vente</i>	116
CHAPITRE 3. —	Les saisies conservatoires de créances	117
Section 1.	<i>La procédure</i>	117
§ 1 —	Signification au tiers saisi	117
§ 2 —	La dénonciation au débiteur	118
Section 2.	<i>Les effets</i>	118
§ 1 —	Les effets de la saisie conservatoire de créances	119
A —	La saisie conservatoire a deux effets	119
1.	Une indisponibilité limitée	119
2.	La consignation des sommes indisponibles et les privilèges du créancier saisissant	119
B —	Le concours des saisies conservatoires de créances	119
§ 2 —	Les procédures collectives	119
§ 3 —	L'acte de conversion	120
A —	Le créancier demande le paiement de sa créance	121
B —	La conversion en saisie-attribution	121
Section 3.	<i>La cession des rémunérations</i>	121
§ 1 —	Une mise en œuvre aisée	122
A —	La déclaration de cession	122
B —	L'information du cessionnaire	122
C —	L'information de l'employeur	122
§ 2 —	Une efficacité se prolongeant dans le temps	123

Sous-titre III : Les procédures spéciales

CHAPITRE 1. —	Les saisies exécutoires	125
Section 1.	<i>La saisie-appréhension et l'expulsion</i>	125
§ 1. —	La saisie-appréhension	125
A —	Les procédures	125
1.	Le créancier est détenteur d'un titre exécutoire	125
2.	L'appréhension en vertu d'une injonction du JEX	127
B —	L'appréhension d'un véhicule terrestre à moteur	127
C —	La saisie-appréhension des biens placés dans un coffre-fort	128

§ 2 —	L'expulsion	129
A —	Une procédure réglementée	129
B —	La multiplication des délais	130
C —	L'expulsion effective	130
Section 2.	<i>La saisie-vente de biens spécifiques</i>	132
§ 1 —	La saisie de biens placés dans un coffre	132
§ 2 —	La saisie de droits d'associés et de valeurs mobilières	134
A —	La définition des biens saisis : droits d'associés et valeurs mobilières	134
1.	Les droits d'associés	134
2.	Les valeurs mobilières	135
B —	La procédure de saisie-vente	136
1.	L'acte de saisie préalable	136
2.	La vente forcée	137
§ 3 —	La saisie des aéronefs, bateaux et navires	138
A —	La saisie-vente des aéronefs	139
B —	La saisie des bateaux	139
C —	La saisie exécutoire des navires	139
§ 4 —	La saisie de droits de propriété intellectuelle	140
§ 5 —	La saisie des véhicules terrestres à moteur	141
A —	La saisie-vente	142
B —	La saisie par immobilisation	142

CHAPITRE 2. — Mesures conservatoires

Section 1.	<i>La saisie-revendication</i>	143
§ 1 —	Le déroulement de la saisie-revendication	144
A —	Procédure	144
B —	Effets de la saisie-revendication	145
§ 2 —	La saisie-revendication et la procédure collective	145
Section 2.	<i>Les mesures conservatoires spécifiques</i>	146
§ 1 —	Les sûretés judiciaires	146
A —	Les hypothèques judiciaires	146
B —	Le nantissement du fonds de commerce	148
C —	Le nantissement des valeurs mobilières et des parts sociales	148
1.	Les publicités provisoire et définitive	148
2.	Les effets du nantissement judiciaire	149
3.	Les conséquences du nantissement de comptes d'instruments financiers	150
D —	Le problème du nantissement du droit d'utilisation du logiciel	150
§ 2 —	Les saisies conservatoires spécifiques	151
A —	La saisie conservatoire des droits d'associés et des valeurs mobilières	151
B —	La saisie conservatoire de biens placés dans un coffre	151
C —	La saisie conservatoire des navires	152
D —	La saisie conservatoire des aéronefs	153

TITRE III

LA SAISIE IMMOBILIÈRE

Introduction	156
§ 1 — Définition	156
§ 2 — La procédure	156
A — Procédure judiciaire	156
B — Procédure complexe	157
§ 3 — La législation applicable	157
CHAPITRE 1. — Les conditions de la saisie immobilière	159
Section 1. <i>Les acteurs de la saisie</i>	159
§ 1 — Le saisissant	159
A — La personne du saisissant	159
B — La créance du saisissant	160
§ 2 — Le saisi	160
A — Le débiteur	160
B — Le tiers détenteur	161
1. Cas de l'acquéreur	161
2. Cas de la caution réelle	161
Section 2. <i>L'objet de la saisie</i>	161
§ 1 — Le domaine de la saisie	162
A — Les immeubles par nature	162
B — Les immeubles par destination	162
C — Les droits immobiliers	163
§ 2 — Les aménagements	163
CHAPITRE 2. — La procédure de saisie immobilière	164
Introduction. <i>Déchéance pour inobservation des délais</i>	164
Section 1. <i>La saisie</i>	165
§ 1 — Le commandement valant saisie	165
A — L'établissement du commandement	165
B — Le contenu du commandement	165
1. Le droit commun	165
2. Les informations spéciales	166
C — Les sanctions	166
§ 2 — La signification du commandement	167
A — Bail conclu après le commandement	167
B — Bail conclu avant le commandement	167
1. Bail ayant acquis date certaine	168
2. Bail n'ayant pas acquis date certaine	168
§ 3 — La publication du commandement	168
A — Le délai de publication	168
B — Les effets de la publication	169
1. Interdiction des aliénations et constitutions de droits réels	169
2. Restrictions au droit de jouissance et d'administration	170
3. Immobilisation des fruits	170
§ 4 — La sommation à tiers détenteur	171

A — Caractère obligatoire de la sommation	171
B — Forme et effets de la sommation	172
Section 2. <i>La préparation de l'adjudication</i>	172
§ 1 — Le cahier des charges	172
A — Rédaction du cahier des charges	172
1. Le rédacteur	172
2. Le contenu	173
3. La mise à prix	173
B — Dépôt au greffe et sommation d'en prendre connaissance	174
1. Le dépôt au greffe	174
2. La sommation de prendre connaissance	174
C — Dires et observations	175
1. Qui peut les formuler?	175
2. Forme et délai	176
D — L'audience éventuelle	176
1. La procédure	176
2. Les effets	177
§ 2 — La publicité	177
A — Les publicités générales	177
B — Les publicités spéciales	178
Section 3. <i>L'adjudication</i>	178
§ 1 — La date de l'adjudication	178
A — Le principe	178
B — Le sursis	179
1. Sursis obligatoire	179
2. Sursis facultatif	179
3. Sursis impossible : article 1244-1 du Code civil	180
§ 2 — Le déroulement des enchères	180
A — La réquisition préalable	180
B — Les interdictions d'enchérir	181
1. En raison des fonctions	181
2. En raison de l'insolvabilité notoire	181
3. Cas du débiteur saisi	182
4. Les sanctions	182
C — La forme et la durée des enchères	182
1. La forme : le ministère d'avocat	182
2. La durée : les trois bougies	183
§ 3 — Le jugement d'adjudication	183
A — La nature du jugement	183
1. En l'absence d'incidents de saisie	183
2. En cas d'incidents de saisie	184
B — Les formalités postérieures au jugement	184
1. Déclaration du nom de l'adjudicataire	184
2. Déclaration de « command »	184
3. Signification au saisi	185
4. Publication	185
5. Bénéficiaires d'un droit de préemption	185
§ 4 — Les effets de l'adjudication	186
A — Le transfert de propriété	186

	1. La date du transfert	186
	2. L'étendue du transfert	186
B —	Les droits et obligations de l'adjudicataire	187
	1. Les droits	187
	2. Les obligations	188
Section 4.	<i>La surenchère</i>	189
§ 1 —	Les conditions de la surenchère	189
	1. Qui peut former surenchère?	189
	2. Pour quel montant?	189
	3. Dans quel délai?	190
§ 2 —	La procédure de surenchère	190
A —	La déclaration de surenchère	190
B —	La dénonciation de la surenchère	190
	1. Forme et délai	190
	2. Contenu	191
	3. Contestation	191
C —	L'audience d'adjudication	191
§ 3 —	Les effets de la surenchère	192
A —	Adjudication à l'adjudicataire initial	192
B —	Adjudication à un nouvel adjudicataire	192
CHAPITRE 3. —	Les incidents de la saisie immobilière	193
Section 1.	<i>es dispositions communes à tous les incidents</i>	193
§ 1 —	La définition de l'incident de saisie	193
§ 2 —	Les règles de procédure	194
A —	La compétence et l'instance	194
	1. La compétence	194
	2. L'instance	195
B —	Les voies de recours	195
Section 2.	<i>La réglementation propre à chaque incident</i>	196
§ 1 —	Concours de saisies et subrogation dans les poursuites	197
A —	Le principe de la jonction des poursuites	197
	1. Pluralité de saisies sur le même immeuble	197
	2. Pluralité de saisies sur des immeubles différents	197
B —	La subrogation dans les poursuites	198
	1. Les cas de subrogation	198
	2. La procédure de subrogation	198
	3. Les effets de la subrogation	199
§ 2 —	La distraction des biens saisis	199
A —	La procédure	199
	1. Qui peut agir en distraction?	199
	2. Dans quel délai?	199
	3. Selon quelles modalités?	200
B —	Les effets	200
§ 3 —	La nullité de la saisie	200
A —	Les cas de nullité	200
B —	La procédure	201
	1. Qui peut demander la nullité?	201
	2. Dans quel délai?	201

C —	Les effets de la nullité	202
	1. Nullité prononcée à l'audience éventuelle	202
	2. Nullité prononcée à l'audience d'adjudication	203
§ 4 —	La folle enchère	203
A —	Les conditions	203
	1. Les cas de folle enchère	203
	2. Qui peut agir?	203
	3. Dans quel délai?	204
B —	La procédure	204
	1. Avant délivrance du jugement d'adjudication	204
	2. Après délivrance du jugement d'adjudication	205
C —	Les effets	205
	1. La résolution rétroactive de la première adjudication	205
	2. Les sanctions contre le fol enchérisseur	205
§ 5 —	La conversion en vente volontaire	206
A —	Les conditions	206
	1. Qui peut la demander?	206
	2. À quel moment?	207
B —	La procédure	207
	1. En cas d'accord des parties	207
	2. En cas de contestation	207
C —	Les effets	208
	1. Maintien de la saisie	208
	2. Déroulement de la vente	208
	3. Effets de l'adjudication	209
§ 4 —	La radiation et la péremption	209
A —	La radiation	209
B —	La péremption	209
	1. Le délai de péremption	210
	2. La prorogation du délai	210
CHAPITRE 4. —	L'ordre	212
Introduction.	<i>L'ordre consensuel</i>	212
Section 1.	<i>L'ordre amiable</i>	213
§ 1 —	La procédure	213
A —	Le juge compétent	213
	1. La compétence de principe du juge aux ordres	213
	2. L'incompétence des autres juges	213
B —	L'ouverture de l'ordre	214
	1. Le demandeur	214
	2. Les formalités préalables	214
	3. La réquisition d'ouverture	214
C —	L'audience d'ordre amiable	215
	1. Les convocations à l'audience	215
	2. La tenue de l'audience	215
§ 2 —	Le règlement amiable	216
A —	Les effets de l'ordonnance	216
	1. Délivrance des bordereaux de collocation	216
	2. Radiation des hypothèques	216

B —	Les voies de recours	217
Section 2.	<i>L'ordre judiciaire</i>	217
§ 1 —	Le règlement provisoire : le rôle du juge aux ordres	218
A —	Ouverture de l'ordre et sommations de produire	218
	1. L'ouverture de l'ordre	218
	2. Les sommations de produire	218
B —	Les productions à l'ordre	218
	1. Comment produire?	218
	2. Dans quel délai?	219
C —	Le règlement provisoire	219
	1. La rédaction du règlement	219
	2. La dénonciation du règlement	219
§ 2 —	Le contredit	220
A —	La présentation du contredit	220
B —	La procédure du contredit	220
	1. Les caractéristiques	220
	2. Le jugement	220
	3. L'appel	221
C —	Les effets du contredit	221
§ 3 —	Le règlement définitif	221
A —	Son établissement	221
	1. En l'absence de contredit	221
	2. En cas de contredit	222
B —	Ses effets	222
Section 3.	<i>Les incidents de l'ordre</i>	222
§ 1 —	Le sous-ordre	223
A —	Définition	223
B —	Procédure	223
	1. L'opposition	223
	2. L'inscription en sous-ordre	224
§ 2 —	La consignation	224
§ 3 —	La folle enchère	224
Appendice :	<i>cas du Crédit foncier de France</i>	226

ANNEXES

ANNEXE I. —	Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991	231
ANNEXE II. —	Décret n° 92-755 du 31 juillet 1992	240
ANNEXE III. —	Ancien Code de procédure civile	270
ANNEXE IV. —	Code du travail — Saisies et cession de rémunérations dues par un employeur	284
Index	<i>alphabétique</i>	289

Malgré la volonté de simplification exprimée par le législateur au moment de la réforme des procédures civiles d'exécution (loi du 9 juillet 1991 et décret du 31 juillet 1992), les voies d'exécution mises à la disposition des créanciers sont restées très nombreuses. Les nouveaux textes ont même apporté quelques compléments en instituant des procédures nouvelles relatives à certains biens (véhicules terrestres à moteur, biens placés dans les coffres-forts, saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières). Aux réformes visibles (saisies mobilières) s'ajoutent d'incessantes réformes insidieuses (saisies immobilières) qui, sans remettre en cause pour le moment la loi fondamentale, tentent de la concilier avec la nécessaire protection des personnes placées en état de surendettement et la sauvegarde de l'immeuble qui sert de logement familial. Mais, l'exposé des dispositions légales et de la jurisprudence ne peut suffire. Il doit être complété par les observations de ceux qui les mettent en pratique.

La deuxième édition de *Voies d'exécution et procédures de distribution* est le résultat du travail conjugué d'un professeur de droit et d'un huissier de justice. Elle est à jour au 1^{er} août 1998 et intègre notamment la loi du 31 juillet 1998 « relative à la lutte contre les exclusions ». En outre, compte tenu de la multiplicité des textes dispersés dans différents codes et lois, cette édition rassemble, **en annexe**, les textes nécessaires à la compréhension de la matière.

Cet ouvrage correspond au programme du cours enseigné dans les facultés de Droit (licence ou maîtrise), et qui constitue une matière obligatoire dans les filières qui conduisent à de nombreuses professions notamment à celles d'avocat et de magistrat.

Michel Véron est professeur à l'université de Paris-Nord et doyen honoraire de la faculté de Droit et de Science politique. Il a également publié chez le même éditeur Droit pénal spécial (6^e éd., 1998, coll. *U Droit*) et Droit pénal des affaires (2^e éd., 1997, coll. *Cursus Droit*).

Benoît Nicod est huissier de justice à Paris. Docteur en droit, il est chargé de cours à l'ESSEC.

ISBN : 2-24703151X

